

L'écureuil

Janvier 2018



SOMMAIRE

- Les nouvelles de la municipalité
- Les nouvelles des associations communales
- Les jeux de l'écureuil
- Le calendrier des dates à retenir
- Les infos pratiques



Commune de
MARCILLY LE CHÂTEL

SOMMAIRE

Les infos des secrétaires de mairie	2
Edito	3
Bilan zone 30	4
Place du Vieux Bourg	6
Le cimetière communal	8
Assainissement et voirie	9
Bâtiments communaux	10
Patrimoine	11
Centenaire guerre 14-18	12
Loire Forez Agglomération	15
Etat civil	17
Concours fleurissement	18
Entente Sportive Marcilly Champdieu	19
La médiathèque	20
Groupe vocal	21
Sou des écoles	22
L'école Jean Côte	23
Troc plantes	26
Les jeux de l'Ecureuil	27
Dates à retenir	28

**LES INFOS DES SECRETAIRES DE LA MAIRIE...**

Maryline Girardon a souhaité développer son activité de verrerie ainsi Caroline Simonet nous a rejoint depuis quelques semaines... Merci à Maryline et bienvenue à Caroline.

Redevance ordures ménagères 2018

Penser à signaler au secrétariat de mairie toute modification dans la composition de la famille avant fin mars pour une prise en compte sur la facturation de la redevance ordures ménagères 2018.

Recensement 16 ans

Les jeunes ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie et ce, dans les trois mois suivant l'anniversaire. Il suffit de se présenter à l'accueil muni du livret de famille et de sa carte d'identité. Cette démarche engendrera la journée défense et citoyenneté (obligatoire) ainsi que l'inscription d'office sur le fichier électoral à l'âge de 18 ans.

Pacte Civil de Solidarité

Depuis le 1er novembre 2017 les futurs partenaires peuvent conclure un PACS en mairie.

Urbanisme

Compte tenu de nombreux retours de dossiers incomplets et réponses négatives aux divers projets (permis de constructions, déclarations de travaux...) par les services de l'ADS (Administration du Droit des Sols) instructeur des demandes d'urbanisme.

Il est conseillé de vous faire accompagner par un professionnel pour l'élaboration de votre dossier.

Enquête INSEE

Courant 2018, l'Institut national de la statistique et des études économiques réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. La participation à cette enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques; la loi en fait la plus stricte obligation.

La procédure : un enquêteur de l'Insee prendra contact avec les enquêtés. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

LE VENDREDI... IL Y A LE PETIT MARCHÉ

De 16h30 à 19h chaque vendredi le petit marché vous accueille. Celui-ci agrandi son offre peu à peu.

Ainsi un jeune boucher va rejoindre le fromager, le primeur et la pizzeria à partir du début d'année 2018. Un affûteur vient aussi une fois par mois (présence affichée sur le panneau lumineux quelques jours avant son passage) ainsi qu'une marchande de fleurs occasionnelle. Pour info, la viande du boucher est produite très localement puisqu'il s'agit d'une collaboration avec la ferme Tardy implantée à Marcilly le Châtel.

Comme pour nos commerçants et artisans locaux, c'est en étant consommateur local que nous pourrions soutenir et conserver notre commerce de proximité.

**LES INFOS DES SECRETAIRES DE LA MAIRIE...**

Maryline Girardon a souhaité développer son activité de verrerie ainsi Caroline Simonet nous a rejoint depuis quelques semaines... Merci à Maryline et bienvenue à Caroline.

Redevance ordures ménagères 2018

Penser à signaler au secrétariat de mairie toute modification dans la composition de la famille avant fin mars pour une prise en compte sur la facturation de la redevance ordures ménagères 2018.

Recensement 16 ans

Les jeunes ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie et ce, dans les trois mois suivant l'anniversaire. Il suffit de se présenter à l'accueil muni du livret de famille et de sa carte d'identité. Cette démarche engendrera la journée défense et citoyenneté (obligatoire) ainsi que l'inscription d'office sur le fichier électoral à l'âge de 18 ans.

Pacte Civil de Solidarité

Depuis le 1er novembre 2017 les futurs partenaires peuvent conclure un PACS en mairie.

Urbanisme

Compte tenu de nombreux retours de dossiers incomplets et réponses négatives aux divers projets (permis de constructions, déclarations de travaux...) par les services de l'ADS (Administration du Droit des Sols) instructeur des demandes d'urbanisme.

Il est conseillé de vous faire accompagner par un professionnel pour l'élaboration de votre dossier.

Enquête INSEE

Courant 2018, l'Institut national de la statistique et des études économiques réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. La participation à cette enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques; la loi en fait la plus stricte obligation.

La procédure : un enquêteur de l'Insee prendra contact avec les enquêtés. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

EDITO**Bonne et heureuse année 2018 pleine de paix !**

Le 11 novembre prochain nous célébrerons le 100ème anniversaire de l'armistice. Depuis cet événement majeur pour le monde, nous pouvons constater que la « der des der » n'a pas permis de solutionner les conflits entre les habitants de notre planète ! Seuls la volonté et le dialogue de tous permettent de vivre en paix, chacun est concerné.

Dans notre commune, le climat y est paisible, chacun essayant de vivre en harmonie avec son entourage dans un cadre agréable. C'est ce cadre et cette ambiance que les élus de la commune souhaitent préserver. A travers les projets, les nouvelles organisations dont notre participation active à la nouvelle agglomération de Loire Forez, nous souhaitons développer et organiser la commune dans l'intérêt de tous. Tâche parfois délicate mais ô combien passionnante. Vous trouverez ainsi quelques éléments d'information des actions passées, en cours ou à venir dans ce nouvel exemplaire de l'Ecureuil.

Je constate, que parfois nous ne communiquons pas assez ! Conscient du possible manque d'explications, nous essayerons au cours de cette année de venir à votre rencontre dans les quartiers comme nous l'avons déjà fait pour quelques uns. Mais c'est aussi à chacun de s'informer, le dialogue devant se faire dans les 2 sens. La réunion concernant la circulation de la commune fin novembre 2017 n'a pas rencontré un public nombreux... Avec les parents d'élèves, les enseignants et le personnel communal nous préparons l'organisation du rythme de la prochaine rentrée scolaire. Echanger, comprendre et ensuite décider telle est la méthode que je souhaite que nous utilisions pour ensemble organiser notre gestion communale. Cela prend du temps mais permet à chacun de participer à sa manière à l'organisation de notre vie collective.

Je vous souhaite à chacune et à chacun une bonne et heureuse année pleine de joie, de paix et de rencontres.

Thierry Gouby
Maire de Marcilly le Châtel

CIRCULATION

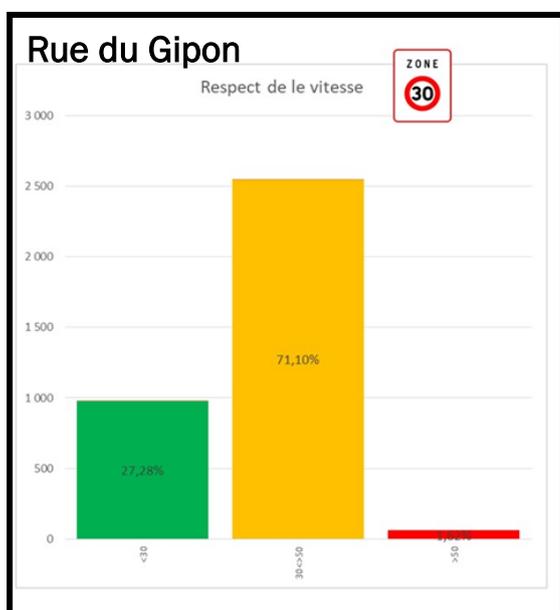
Vous avez dit Zone 30 ?

Le 17 novembre 2017 une présentation du bilan de la zone 30 mise en place l'été 2016 a été présentée aux habitants de la commune. Ce fut l'occasion de faire un bilan de cette zone mais aussi de parler sécurité et voirie.

Une étude menée avec un radar a permis de confirmer ce que tout le monde savait mais de préciser les éléments de circulation. Voici donc l'analyse de la circulation sur 10 jours rue du Gipon. On constate très facilement que c'est le rythme scolaire qui influe sur la circulation de cette route.



Pour la route de Sainte Anne la fréquentation reste du même type. Pour la vitesse, on constate que la zone



30, et sans doute le contexte étroit de la route du Gipon, limite la vitesse en dessous de 50 km/h pour 98% des déplacements. Cependant pour rappel la route est en zone 30 et donc seuls 27 % des automobilistes sont en règle avec la vitesse !

Pour la route de Sainte Anne c'est 71% de respect...

Même si cette étude a porté sur seulement 15 jours et est donc à prendre avec des précautions, quant aux données, il demeure que ce n'est pas tout à fait satisfaisant de constater que la sécurité n'est pas optimale à Marcilly. Tout cela sans parler de la route de Corbes...

Pour rappel voici quelques informations sur la zone 30 et la sécurité

Article R.110-21

« « Zone 30 » section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.»

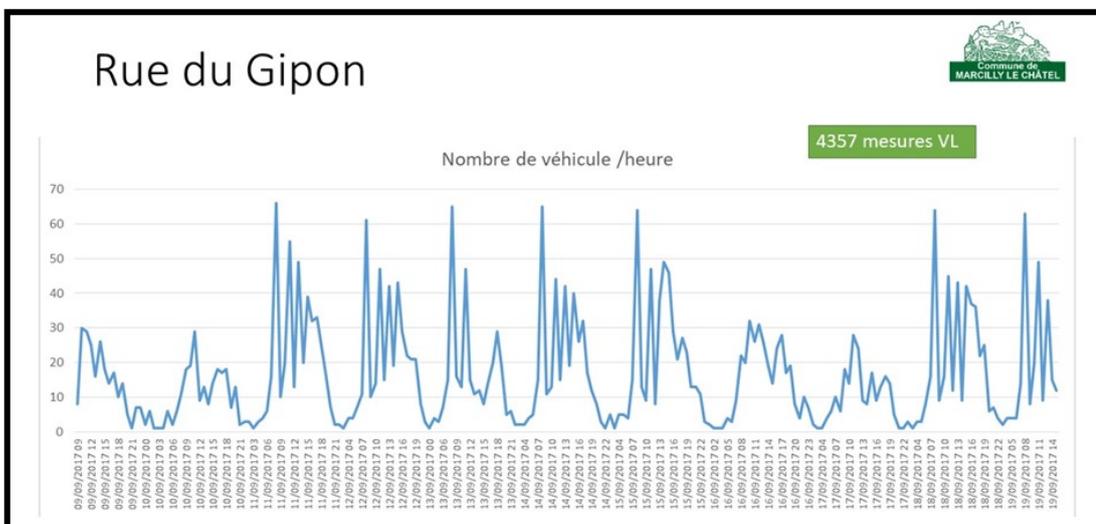
La zone 30 est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. Ceci doit aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée.

Un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m environ pour s'arrêter en cas d'urgence (1 seconde de réaction + décélération du véhicule) au lieu de 28 m à 50 km/h.

Cette vitesse réduite permet à l'automobiliste d'avoir un champ visuel fonctionnel plus large, d'établir un contact visuel avec les autres usagers et d'augmenter ainsi les chances d'éviter un piéton.

En cas d'accident avec piéton, la probabilité de tuer un piéton passe de 100% à 70 km/h, à 50 à 80% à 50 km/h et à environ 10% à 30 km/h.

A l'issue de cette présentation le débat a montré qu'il faut mettre en place des aménagements qui permettent de sécuriser les déplacements. Notre commune est passée de 700 à 1400 habitants avec un usage plus important de la voiture et de ce fait supporte un trafic plus important. L'aménagement des voiries (largeur des routes, trottoirs, cheminement piétonnier...) actuel n'est pas satisfaisant mais est difficile à faire évoluer, les habitations et clôtures se sont implantées sans réserve foncière le long des propriétés.

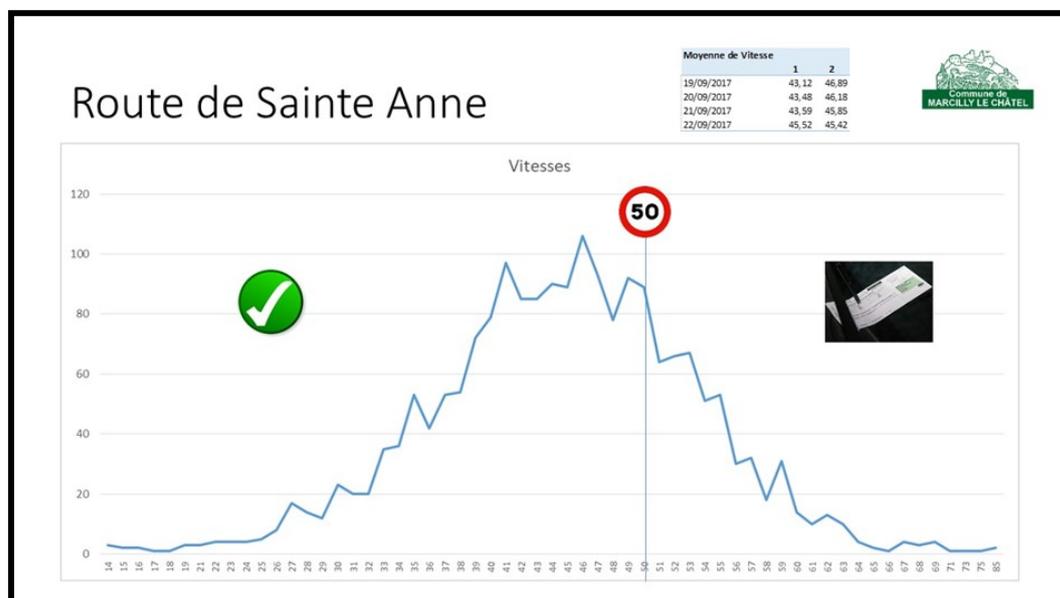


Fort de ce constat la commission voirie a revu les zones d'agglomération, proposé la mise en place d'une zone 30 et la commune a investi 85000 € en moyenne par an depuis 2012 pour l'investissement dans la voirie. Une

réflexion est en cours pour poursuivre et offrir un réseau en état et sécurisé pour l'ensemble des déplacements de la commune.

Cependant la sécurité c'est aussi l'affaire de tous, par une attitude responsable au volant de son véhicule, par une attention particulière aux endroits où les piétons se déplacent, par l'utilisation du covoiturage pour transporter les enfants à l'école, en se garant sur les espaces adéquats etc... Chacun de nous est un acteur de la sécurité des déplacements dans la commune !

La présentation effectuée le 17 novembre 2017 est disponible sur le site internet de la commune.



AMENAGEMENT PLACE DU VIEUX BOURG ET ADAPTATION DES SANITAIRES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (P.M.R.)

Dans le cadre du dispositif AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée), l'équipe municipale a programmé la mise en accessibilité des toilettes publiques « Place du vieux bourg ». De plus l'accessibilité de la place du Vieux Bourg et l'accès à l'Eglise ont été intégrés à ce projet. Nous avons rencontré les habitants du quartier qui ont approuvé cette proposition.

Le projet

La zone des travaux se trouvant au cœur du périmètre des Bâtiments inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques, nous avons pris attache auprès des architectes des Bâtiments de France afin de conserver l'authenticité de cette place et de répondre aux critères imposés. Les travaux engendrés auront pour objet de :

- Stabiliser la place en l'aplanissant et éviter l'important ruissellement des eaux pluviales.
- Rendre accessible la totalité de l'espace
- Créer des toilettes PMR ainsi qu'une place de stationnement PMR
- Organiser le stationnement et intégrer la sécurité des piétons par la réalisation d'un trottoir.

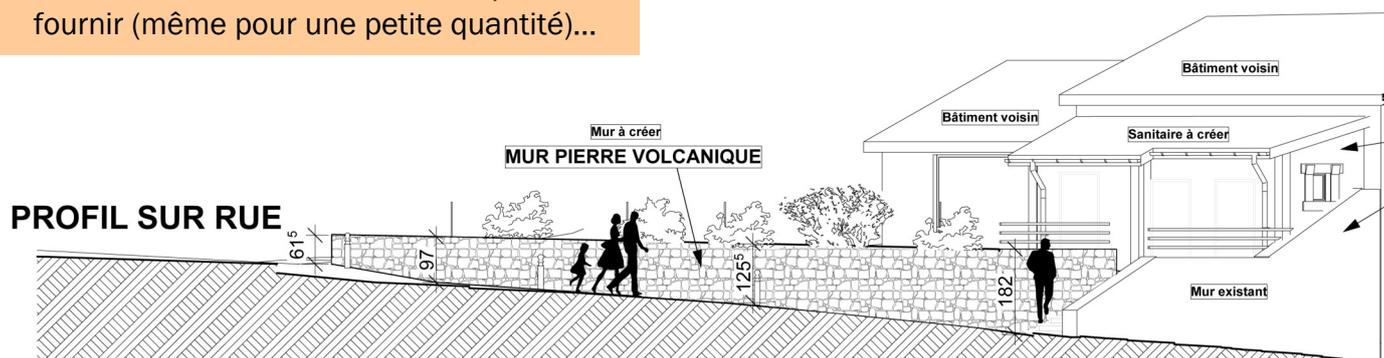


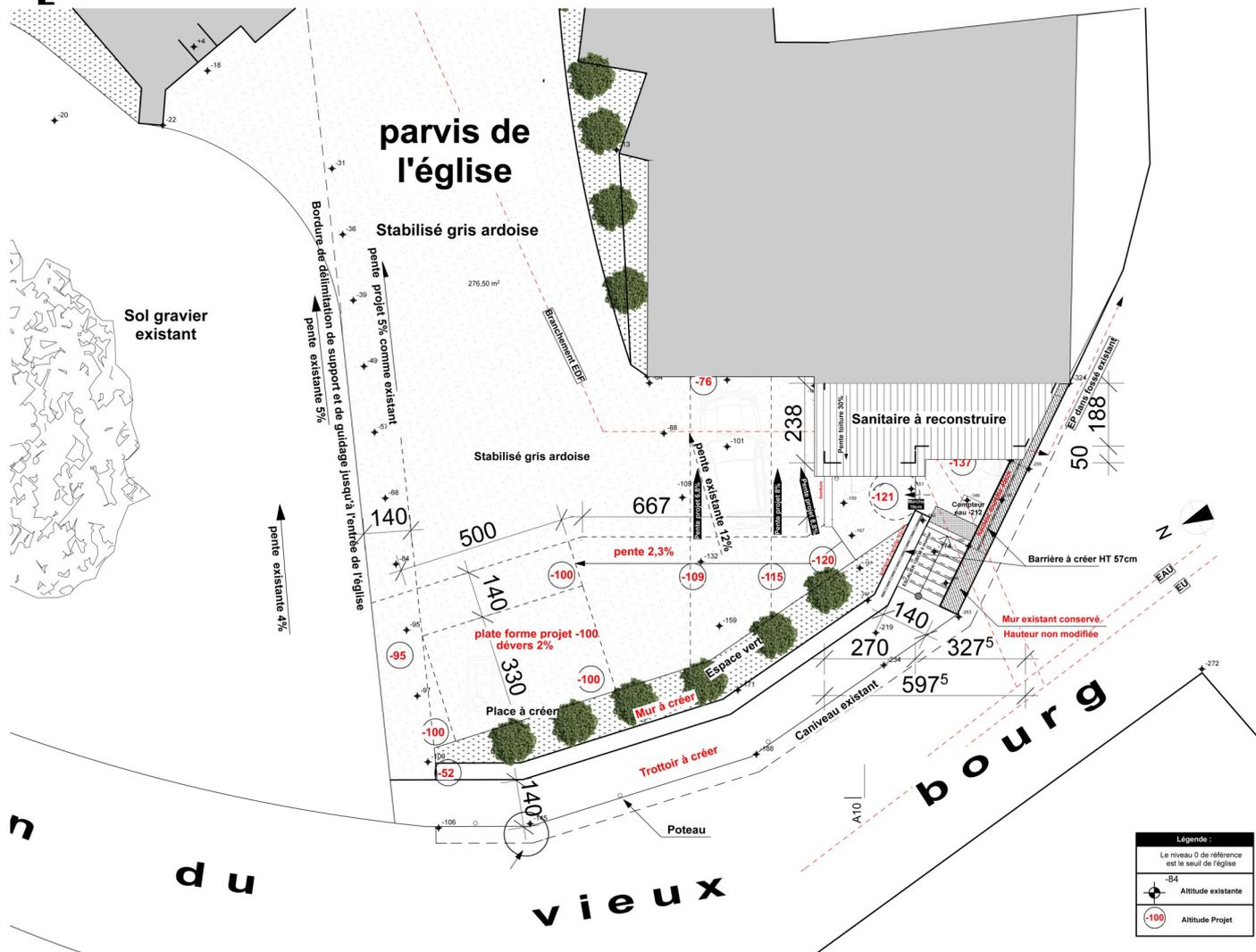
Le projet est prêt, il ne reste plus qu'à.... Le permis de construire est validé et la consultation des entreprises se termine. En effet tous les lots n'ont pas trouvé preneur lors du premier appel d'offre aussi nous avons dû relancer les entreprises... Une fois cette partie administrative et contractuelle terminée nous avons bon espoir de pouvoir commencer le premier coup de pioche début 2018.

Afin d'habiller le nouveau mur en pierres, nous recherchons des pierres locales (pierres volcaniques du même type que celles employée sur les murs du vieux bourg).

Merci de contacter la mairie si vous pouvez en fournir (même pour une petite quantité)...

BUDGET PREVISIONNEL	
Travaux avec options HT	83 000 €
Honoraires HT	6 460 €
TOTAL	89 460 €





SOLUTIONS DES JEUX

29	Fontaube	15	Les Boëles	1	Le Pavé
30	Château Gaillard	16	La Côte	2	Le Ravat
31	Puy Granet	17	La Tuilerie	3	Le Vieux Bourg
32	Corbines	18	Chante Perdrix	4	Le Bizay
33	Le Poyet	19	Les Plagnes	5	Labarin
34	Rézinet	20	Chabet	6	Le Gipon
35	Les Grandes Places	21	Les Bruyères	7	La Brandisse
36	Say	22	Les Rivières	8	La Garde
37	Maure	23	La Vernet	9	Le Champ d'Epines
38	Les Côtes	24	Pichon	10	La Morandin
39	Lugneux	25	Merlieux	11	La Jalousie
40	Etang César	26	Jailleux	12	Les Matevons
41	Le Château	27	Félines	13	Les Bonnards
42	Les Rameys	28	Corbes	14	Les Grandes Rases

LE CIMETIERE COMMUNAL EVOLUE...

Depuis quelques mois le cimetière évolue... La végétalisation du cimetière répond à plusieurs objectifs : Alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires, lutte contre l'érosion du sol, maîtrise du budget d'entretien.

Les allées du cimetière enherbées n'ont pas pour objectif d'être une pelouse haut de gamme. La non utilisation de produits phyto-sanitaires (type désherbant) est pour la bonne santé de tous, la retenue du sol par les plantes et l'aspect du cimetière doivent permettre d'apprécier la venue dans cet espace de mémoire et de recueillement.



Ainsi suite à la mise en herbe du cimetière, de nouvelles précautions sont à prendre par les entreprises ou les personnes ayant à effectuer des travaux dans l'enceinte du cimetière communal de Marcilly le Châtel.

Toute intervention doit avoir pour principe de ne pas détériorer l'espace. Des précautions doivent être prises concernant le stockage de la terre et des matériaux (mis en tas sur une bâche ou dans un bac), le déplacement de véhicule pouvant abimer les allées il convient de protéger le sol. Dans le cas où une partie enherbée serait dégradée il est demandé de procéder à la remise en état du sol.

Avant toute intervention vous pouvez demander un avis en mairie.

Dans le cas où une personne ou entreprise ne respecterait pas ces principes, celle-ci pourrait se voir interdire les interventions dans le cimetière.



Vue du nouveau cimetière

Rappel aux familles

L'entretien des tombes est de la responsabilité de chaque famille pour laquelle la concession a été attribuée. Merci donc de veiller à conserver les tombes en bon état.

Des bacs à compost et poubelles ainsi que l'accès à l'eau sont à votre disposition.



Vue de l'ancien cimetière

Tarif des concessions

Concession 50 ans	165 €/m ²
Concession 30 ans	140 €/m ²
Cavurne 15 ans	350 € l'unité
Cavurne 30 ans	650 € l'unité

ASSAINISSEMENT : AVANCEMENT DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic du système est resté bloqué après le rendu de la phase 1 en décembre 2016. Les conditions météorologiques et hydrologiques sont difficiles sur les 10 premiers mois de l'année 2017, ne permettant pas d'installer les instruments de mesures dans des conditions favorables.

Les précipitations des dernières semaines vont permettre de retrouver des conditions d'intrusion d'eaux parasites dans les réseaux et donc de poser les instruments de mesure. Vous verrez donc des techniciens du bureau d'études Réalités Environnements positionner des instruments de mesures sur le mois de janvier 2018. Ils effectueront également des inspections des réseaux de nuit sur les périodes où l'activité est la plus faible pour repérer les entrées d'eaux claires directes.

Le transfert de la compétence assainissement est effectif au 1^{er} janvier 2018, le service assainissement de Loire Forez Agglomération va gérer l'ensemble de gestion du système (exploitation, investissement, suivi des travaux, avis sur les permis de construire, relation avec les autorités compétentes, facturation du service...). La commission communale assainissement va poursuivre le suivi de cette étude avec les techniciens du service assainissement Loire Forez Agglomération jusqu'au rendu de la dernière phase de l'étude et la présentation du programme de travaux.

VOIRIE

Les principaux travaux sur la voirie communale hors entretien courant ont eu lieu sur 3 voies :

Route de Menacey : La réfection complète de la voie s'est faite avec Loire Forez Agglomération pour la partie appartenant à la commune de Pralong.

Coût des travaux = 17 518.50 €



Route de Labarin : traitement des parties les plus dégradées en point bas de la voie fin octobre 2017

Coût : 8 915 €



Rue du château de Say : La route a été reprise sur les parties les plus dégradées. Lors de ces travaux, l'évacuation des eaux pluviales de la rue de la Source a été débouchée et améliorée par la pose d'un regard et d'un drain.

Coût des travaux : 16 614 €

Débouchage du réseau pluvial rue du château de Say

BATIMENTS COMMUNAUX : LE LOCAL LA GARENNE

La commune de Marcilly est propriétaire de plusieurs bâtiments dont elle a la charge. Parmi ceux-ci, le local « La Garenne » .

C'est un bâtiment mis à la disposition de l'association de « la chasse » et aussi, ouvert à d'autres associations et habitants.

Aujourd'hui, ce local n'est plus aux normes. Face aux exigences de plus en plus rigoureuses en matière de sécurité et d'accessibilité, nous sommes confrontés à plusieurs problèmes :

Accessibilité : modifier les sanitaires et créer une place PMR (Personne à Mobilité Réduite)...

Sécurité Incendie : mettre en conformité électricité, alarme incendie, issue de secours...

Toiture : restaurer l'ensemble

Cuisine : répondre aux normes d'hygiène

Assainissement : mettre en conformité.....



Ce bâtiment est sans conteste utile et répond à des besoins sur la commune. C'est pourquoi, le Conseil municipal se doit de réfléchir au mieux à son devenir. Cependant c'est un lieu qui accueille du public, il doit donc au regard de la loi être mis en conformité afin de ne pas engager la responsabilité des élus. C'est pourquoi l'occupation en est aujourd'hui limitée.

Conscient des services à rendre à la population, le conseil municipal lors de sa séance du 26 novembre 2017 a affirmé sa volonté de réhabiliter ce local. Des devis sont à l'étude et des subventions seront sollicitées afin de maîtriser au mieux les dépenses.

L'objectif de cette remise en état est avant tout de préserver les bâtiments communaux et ainsi permettre un accès au public en toute sécurité.

ILLUMINATIONS

La neige est tombée pour la Saint Nicolas et a annoncé le début des festivités de fin d'année. Depuis ce 1er Décembre, la mairie est heureuse de vous faire découvrir ses nouvelles guirlandes.

Elles complètent celle de l'année précédente et se situent à l'entrée de la Mairie et sur nos candélabres de la place .

CCAS

Comme chaque année, le CCAS a préparé les colis de Noël. Nous avons réalisé un seul colis pour les couples, un peu différent des colis individuels. Nous privilégions nos produits du terroir et l'aide d'Intermarché de Boën. Nos écoliers ont fabriqué un joli set de table avec des photos de notre commune. La distribution est faite par les membres du CCAS et une partie du Conseil Municipal.

Lors des vœux, le CCAS offre un bon cadeau à nos bébés de l'année.

Le goûter spectacle aura lieu le samedi 3 mars 2018 .



PATRIMOINE...

Depuis quelques années les habitants du hameau de Maure organisent des « corvées » pour le bien de tous. La première année une déchetterie sauvage située sur la route de Maure a été nettoyée, Un apéritif offert par la commune a suivi. Puis, les corvées sont devenues un excellent moyen de se rencontrer, de partager un moment convivial, suivi par un repas où chacun apporte sa contribution.

La mare et les chemins sont ainsi entretenus.

Cette année, il a été décidé de restaurer un puits ancien qu'un des habitants passionné d'histoire a découvert il y a quelques années suite aux conseils d'un ancien qui lui avait signalé l'existence de ce puits.

Dimanche 29 octobre, tous les habitants se sont réunis pour dégager une souche de frêne et une grosse pierre percée d'un trou - vestige du passage du treuil pour tirer l'eau - qui obstruaient l'orifice du puits. Il est au ras du sol tout en pierres, au bord du chemin menant à Faverges et seule subsistait la pierre de margelle.



Depuis, certains dimanches matin, ils se retrouvent pour continuer à enlever les pierres au fond du puits, pomper l'eau et recueillir les tessons de morceaux de verre, de briques et de poteries et tous se posent la question de savoir depuis quand ce puits si profond a été creusé et pour quelle raison il est situé loin de toute habitation...

La profondeur est impressionnante, on est près des 7 mètres !!!

Une prochaine étape consistera à finir le curage et à rebâtir le mur au dessus du sol avant d'y mettre un toit.



LORSQUE LES CANALISATIONS VIEILLISSENT...

Le jeudi 22 décembre au soir une importante fuite d'eau a été réparée route de Sainte Anne. La conduite à environ 60 ans. Cela a valu aux élus présents et aux techniciens de la SAUR d'admirer un joli jet d'eau ! Pour information le réseau réparé est ensuite purgé, c'est ainsi que le lendemain certains ont pu voir de l'eau s'écouler d'une borne à incendie.

COMMEMORATION CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18

Ils sont 47 jeunes hommes de notre Commune, morts pour la France, durant ces années terribles de la Grande Guerre, leurs noms sont sur notre Monument aux Morts de Marcilly le Châtel pour l'éternité, ils sont morts dans leur jeunesse et notre village porte encore la marque de leur absence.

Nos familles furent dans le deuil pendant des années.

Voici leurs noms :

BEAL François 32 ans décédé le 04 Novembre 1916 à Saint-Pierre-Wast (Somme)
BOUCHET Jean-Antoine 22 ans décédé le 17 Septembre 1914 à Souain (Marne)
CHAMBON Benoît 21 ans décédé le 21 Septembre 1914 à H?? (Vosges)
CHAPON Jean 27 ans décédé le 18 Décembre 1914 à Canny-sur-Matz (Oise)
CHARNIER Mathieu 28 ans décédé le 27 Septembre 1916 à Rancourt (Somme)
COMPAGNON Claude 31 ans décédé le 15 Octobre 1914 à Vingré (Aisne)
CROZET Joannès 21 ans décédé le 06 Octobre 1914 à Gray (Haute-Saône)
DEGABRIEL Pierre 21 ans décédé le 06 Octobre 1915 à Guéret (Creuse)
DOUSSON Louis Michel Marius 22 ans décédé le 10 Avril 1917 à Chevriigny (Aisne)
DUPUY Jacques 41 ans décédé le 30 Septembre 1915 à Tahure (Marne)
DURAND Michel 30 ans décédé le 21 Mai 1917 à Rochefort (Seine-Inférieure/Maritime)
DURIS Pierre Claude 23 ans décédé le 11 mai 1915 à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais)
DURVAL Antoine 22 ans décédé le 05 Août 1914 à Tendara (Maroc)
FILLETON Joannès 21 ans décédé le 16 Novembre 1914 à Zonnebeck (Belgique)
FILLETON Michel 30 ans décédé le 23 Septembre 1914 Vic-sur-Aisne (Aisne)
FRANÇOIS Claude 28 ans décédé le 08 Mars 1916 à Blercourt (Meuse)
FRANÇOIS Etienne 23 ans décédé le 07 Juillet 1915 à Metzeral (Alsace) (Haut-Rhin)
FRANÇOIS Joannès Jean 20 ans décédé le 25 Septembre 1916 à Cléry (Somme)
FRANÇOIS Marius 27 ans décédé le 01 Mars 1915 à Sulzern (Alsace) (Haut-Rhin)
GEMIER Jean 31 ans décédé le 12 Septembre 1914 à Saint-Soupplets (Seine-et-Marne)
GENEYTON Jean-Pierre 30 ans décédé le 24 Février 1915 à Vaucouleurs (Meuse)
GERIN Pierre-Marie 30 ans décédé le 16 Mars 1917 à Bezonvaux (Meuse)
GIRAUD Antoine 22 ans décédé le 26 Août 1914 au Col de la Chipotte (Vosges)
GORAND Michel Jean 31 ans décédé le 05 Novembre 1915 à Ormonli (Serbie)
GOURE Joseph 38 ans décédé le 22 Février 1916 à Saint-Amarin (Hte. Alsace) (Ht. Rhin)
GUILLOT François 36 ans décédé le 16 Novembre 1914 à Quesnoy- Santerre(Somme)
GUILLOT Jean-Antoine 30 ans décédé le 17 Septembre 1918 à Corcy (Aisne)
JAVELLE Joannès 27 ans décédé le 07 Octobre 1914 à Confrécourt (Aisne)
LACHAMP René Emmanuel Vital 22 ans décédé le 01 Mars 1915 à Sulzern (Alsace)
LAURENT Claudius Jean-Marie 32 ans décédé le 15 Octobre 1914 à Vermelles (Pas de Calais)

LAURENT Jean-Marie 34 ans décédé le 24 Septembre 1914 à Lihons (Somme)
LAURENT Michel Jean-Marie 36 ans décédé le 20 Octobre 1916 à Translay (Somme)
MAILLARD Antoine 24 ans décédé le 23 Octobre 1917 à Laffaux (Aisne)
MALECOT Honoré Benoît 21 ans décédé le 07 Octobre 1916 à Vermandovillers (Somme)
MALLET Joannès 24 ans décédé le 08 Octobre 1914 à Lihons (Somme)
MASSON Joannès Jean-Marie 21 ans décédé le 24 Octobre 1917 à Cerseuil (Aisne)
ORIOU (AURIOL) Emile Claude 31 ans décédé le 09 Juillet 1916 à Biaches (Somme)
ORIZET Jacques 33 ans décédé le 09 Novembre 1914 à Boulogne-la -Grasse (Oise)
RAND Joannès 41 ans décédé le 18 Avril 1916 à Mont-Villers (Meuse)
ROUSSET Antoine 20 ans décédé le 08 Février 1919 à Saint-Dizier (Haute -Marne)
SEUX Barthélémy Marius 23 ans décédé le 20 Août 1914 à Sarrebourg (Moselle)
SOLLE Etienne 31 ans décédé le 11 Mai 1917 à Cerny-en -Laonnois (Aisne)
SOUCHON Hugues Marius 30 ans décédé le 07 Juillet 1915 à Marcilly-le-Pavé (Loire)
THERRAT Jean -Marie décédé le 12 janvier 1917 à Vichy (Allier)
THEVENON Claudius 27 ans décédé le 08 Août 1916 au Bois de Coutant (Meuse)
THOMAS Claude 30 ans décédé le 13 Septembre 1914 à Fosse-Martin (Oise)
VEAUCHE Philibert 26 ans décédé le 04 Mai 1916 à Moulin-sous -Trouvent (Oise)

1918, est la quatrième année d'une guerre où des millions de soldats font face à d'autres millions de soldats dans une guerre de tranchées sans fin, parfois des milliers de morts en quelques jours dans des assauts pour quelques mètres et des positions prises et perdues dix fois...

En ce début d'année 1918, la guerre est loin d'être gagnée, elle est même presque perdue, les Allemands alignent 200 divisions alors que les alliés ne peuvent en opposer que 175. A la suite de l'offensive allemande du printemps 1918 qui a avancé de 70km et pris Soissons, la situation est devenue si dramatique qu'il est à craindre que l'armée britannique soit séparée de l'armée française et que les deux armées soient écrasées séparément.



11 Novembre 2017, commémoration de la fin de la première guerre mondiale avec la participation des élèves de l'école.

Mais la situation a changé, Georges CLEMENCEAU en Chef de Guerre dirige la France depuis novembre 1917, il a alors 76 ans, il réorganise l'armée, remplace les généraux défaillants et insiste pour l'envoi rapide des soldats américains. Il exigera le Commandement unique des armées alliées pour le Maréchal FOCH.

Il redonne confiance aux soldats dans les tranchées par de multiples visites au front.

Père la Victoire ou Le Tigre, les Français lui doivent beaucoup.

Il faudra attendre le 18 juillet 1918 et la contre-offensive franco-américaine à Villers-Cotterêts puis la deuxième victoire de la Marne qui marquera le tournant de la guerre, les alliés vont conserver l'initiative jusqu'à la victoire et l'armistice du 11 novembre 1918.



Les personnes souhaitant participer à la préparation de la cérémonie du centenaire du 11 novembre sont invitées en Mairie salle du conseil le mercredi 31 janvier 2018 à 19h00.

ORIGINE DU NOM DE L'ECOLE JEAN COTE

Jean CÔTE est né sur la commune de Mornand (Loire) le 08 juillet 1893, il est le fils naturel de DURVAL Jeanette âgée de 20 ans domestique chez M. BONNET fermier à Mornand « Sauvagneux » fille native de Chalain-le-Comtal où elle est née le 07 mai 1873 fille de DURVAL Pierre et de VAGANAY Antoinette. Il sera légitimé trois mois plus tard par le mariage de sa mère le 12 octobre 1893 à Mornand avec CÔTE Pierre cultivateur « au Bourg » commune de Champdieu fils de CÔTE Jean propriétaire cultivateur « Chauffour » à Champdieu et de MATHEVON Gabrielle.



Les parents de Jean CÔTE iront s'installer à Montbrison où son père Pierre exercera la profession de Receveur d'Octroi. Le couple réside à Montbrison au N° 13, Rue de la Caserne (actuellement Avenue de la Libération).

Jean Côte intégrera l'École Normale de Montbrison où il obtiendra son brevet élémentaire en juillet 1909 puis son brevet supérieur en juillet 1911. Le 1er août 1912, il est nommé à l'école publique de Marcilly comme stagiaire où il remplira cette fonction jusqu'à son service militaire le 24 septembre 1913 puis sa mobilisation lors de la guerre de 1914 dans le 23^e régiment d'Infanterie. Parti dans les premiers il décédera aussi dans les premiers le 28 janvier 1915 à Chatas dans les Vosges des suites de maladie contractée en service et son nom fut inscrit au nombre des « Morts pour la France » sur le monument de Montbrison.

En 1921 sur proposition de M. l'Inspecteur Primaire le conseil municipal décide dans sa délibération du 24 avril 1921 : « ...de faire exécuter l'agrandissement photographique du portrait de l'instituteur* et de la pose d'une plaque en marbre, commémorative sur la façade de l'école.... »

* Il n'a pas été possible à ce jour de retrouver le portrait de l'instituteur.

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Une agglomération au service des habitants et des communes

Loire Forez agglomération est née le 1^{er} janvier 2017, elle rassemble 88 communes, issues de la Communauté d'agglomération Loire Forez et des communautés de communes des Montagnes du Haut-Forez, du Pays d'Astrée et du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

Dans la continuité des actions engagées, Loire Forez agglomération souhaite catalyser les énergies locales pour dynamiser durablement le territoire et répondre efficacement aux attentes de ses 110 000 habitants.



Vers une harmonisation des services sur l'ensemble du territoire

En 2017, les élus ont fait le choix de conserver, de manière provisoire, l'ensemble des actions et services tels qu'ils étaient assurés les années précédentes par les anciennes communautés.

Tout au long du 1^{er} semestre, élus et agents de l'agglomération et des communes ont travaillé ensemble à dessiner la feuille de route du nouveau territoire, faisant d'une obligation réglementaire une opportunité pour développer le territoire et gagner encore en attractivité.

4 intentions stratégiques définissent aujourd'hui le projet politique jusqu'en 2020 :

- Favoriser une citoyenneté ambitieuse
- Entretenir et accompagner une dynamique économique positive en plaine comme en montagne
- Capitaliser sur une position géostratégique et touristique favorable
- Garantir et préserver le cadre de vie et l'environnement par un aménagement durable du territoire

En 2018, il s'agira d'élargir certaines compétences sur l'ensemble des 88 communes : voirie, éclairage public, assainissement, réseau culturel territorial. Une réflexion est également en cours sur la manière d'exercer la compétence enfance-jeunesse.

Ce travail progressif vise à proposer des services adaptés, améliorant la qualité de vie des habitants au quotidien.

Loire Forez agit pour la qualité de l'eau

A partir du 1^{er} janvier 2018, Loire Forez agglomération gèrera l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Le saviez-vous ? Cela représente 168 stations d'épuration et quelques 1 500 kilomètres de réseaux à gérer sur les 88 communes.

Loire Forez assure également la gestion des assainissements individuels. Dans le cadre d'un projet neuf, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) contrôle en amont la conception technique, suit la réalisation des travaux et vérifie la conformité de l'installation. Pour les installations existantes, le service établit un diagnostic de l'installation et vérifie son bon fonctionnement tous les 6 ans.

A noter : l'Agence de l'eau Loire Bretagne a mis en place une aide financière pour faciliter la mise en conformité des installations. Pour cela, les usagers doivent être propriétaires avant le 1^{er} janvier 2011 et posséder un système de traitement datant d'avant 2009. A ce jour, cette subvention s'élève à 60% du montant des travaux (plafonnés à 8 500 € TTC, soit une aide maximum de 5 100 €).

Attention ! Ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2018 et sa reconduction n'est pas assurée à ce jour. Si vous envisagez de réhabiliter prochainement votre installation d'assainissement, contactez sans tarder Loire Forez pour vous accompagner dans votre demande de subvention.



LOIRE FOREZ AGGLOMERATION (SUITE)

Dans un souci écologique et économique, Loire Forez agglomération innove également dans la manière de traiter les eaux pluviales. Désormais, les eaux de pluie sont infiltrées au plus près du point de chute au moyen d'espaces végétalisés et de revêtements poreux. Une fois régulées, les eaux en excès sont directement acheminées vers les rivières. Cette approche permet aussi de végétaliser l'espace urbain.

Contacts utiles :

Pour tout problème d'assainissement collectif (bouchage, nouveau branchement, etc.) :
Tél. 04 26 54 70 90 – Mail : assainissement@loireforez.fr

Pour tout problème concernant la facturation de l'eau et l'assainissement : Mail : eauassainissement@loireforez.fr

Pour toute question sur l'assainissement non collectif (réhabilitation d'installations, subventions, etc.) :
Tél. 04 26 54 70 60 – Mail : assainissement@loireforez.fr

Pour toutes ces questions, Loire Forez agglomération vous accueille rue de Laplatte à Montbrison, dans la zone des Granges (navette urbaine, arrêt 10 ou 11).

Optimiser la collecte des déchets



« Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », Loire Forez agglomération s'est engagée dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage des déchets. Trier davantage et produire moins de déchets contribuent à préserver les ressources naturelles, à économiser de l'énergie et à moins polluer l'air et l'eau.

Vous avez une question sur la collecte et le tri des déchets ?

Contactez le n° vert 0 800 881 024



Pour Marcilly le Châtel, la collecte se déroule les mardis matin. Pour les bacs jaunes la collecte se déroule une semaine sur 2. Il s'agit des semaines impaires.

Habitat : accompagner vos projets de rénovation

Vous envisagez des travaux de rénovation de votre logement ancien ? Loire Forez agglomération vous propose un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet pour le montage des dossiers et pour les demandes de subventions. Vous pourrez également bénéficier d'une aide financière en fonction de vos ressources.

Votre projet de rénovation peut concerner des travaux de performance énergétique (isolation, chauffage, ventilation, etc.), des travaux de réhabilitation (gros œuvre, électricité, sanitaires, etc.) ou des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (monte-escaliers, aménagement de la salle de bains, création d'une chambre au rez-de-chaussée, etc.).

Rencontrez un conseiller lors des permanences organisées sans rendez-vous à Montbrison, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Jean-Soleymieux et Usson-en-Forez.

Pour connaître les lieux et horaires des permanences ou pour vous informer, contactez un conseiller par téléphone au 04 77 43 08 80 ou par courriel : habitat.loireforez@soliha-loire.fr

ETAT CIVIL



NAISSANCES

- Melle PEYRUC Garance Marie 05/01/2017
- M. LACARELLE Baptiste Michel Robert 29/01/2017
- Melle DUCHAMP Sheyna Alexandra 25/02/2017
- Melle ROCHE Anna 25/03/2017
- Melle MURAT Lola 11/05/2017
- Melle BERTIN Léa Giselle Yvonne 16/06/2017
- Melle MEUNIER Faustine Josette Germaine 27/02/2017
- Melle MOULIN Clémentine Sylvie 21/06/2017
- M. MOULIN Louan 01/08/2017
- M. PIOT PALLEY Louis Gabriel 19/08/2017
- M. COULOT Léon Johannes 24/06/2017
- Melle GARIN Méline 06/11/2017

DECES



- MASSACRIER Sébastien
- FIASSON Marguerite Nicole Marie née PIZZETTA
- DOS SANTOS BENTO Maria Fernanda née PIRES DOS SANTOS
- LARUE Marcel Robert
- GOUTTEFARDE Brigitte Yvonne Célestine
- PANGAUD Bernadette Elina Janine née BEAL
- LAURENT Gérard
- DURAND Henri Pierre Maurice



Henri Durand a été élu au conseil municipal de 2001 à 2014 et 1er adjoint de 2008 à 2014.

MARIAGES



Patrick BURTART & Olga MURASHKINA
9 juillet 2017



Jean-Marie MENUT & Elodie LONCA
7 octobre 2017



Benoit BURTART & Séverine MARAS
2 septembre 2017

FLEURIR LA LOIRE » : 2EME PLACE POUR MARCILLY LE CHÂTEL !

Félicitations à nos 2 agents Eric Veluire et Jean Claude Laurendon qui hissent cette année Marcilly à la 2ème place au concours départemental « Fleurir la Loire » dans la catégorie des communes de 1001 à 2000 habitants.

L'embellissement de la commune grâce aux massifs arborés et fleuris nous permet à tous de profiter d'un cadre de vie agréable.

Nouveauté en 2018... nous attendons au début du printemps la floraison de bulbes le long de la D8 ainsi que sur d'autres lieux de la commune... ouvrez l'œil!

Mais le fleurissement de la commune ne serait pas complet sans l'investissement de chacun. Notre concours communal récompense ainsi les 20 maisons les mieux fleuries ou arborées.

Les lauréats 2017 sont :

Chazal Henry 190 impasse de la Garde

Balmet Isabelle et Patrice 84 chemin de la Sable

Vauche Andrée et Joël 920 route de Rézinet

Tavernier Henriette et Julien 126 montée de Labarin

Chambe Patrick 318 rue du Pavé

Bouchet Annie et Albert 800 rue de la Côte

Chazal Lucette et Paul 93 rue des Rameys

Deschamps Marie-Claude et Louis 120 route de Say

Faucoup Thérèse et Maurice 559 rue du Pavé

Frery Marie-Hélène et Yves 30 route de Say

Geneyton Liliane et Jean-Louis 69 rue des Rameys

Javelle Odette 4422 route de Maure

Laurent Annick et Jean-Paul 577 rue de Corbes

Maisse Marie et Jean 660 route de Rézinet

Portailler Yvette pour « Le banc des amoureux » offert à la commune

Sauvignet Michelle route de Maure

Vandewaterre Béatrice 312 rue de l'Eglise

3 prix d'encouragements :

Gourbière Céline et Rochigneux Didier

80 rue du Paradis

Durand Maurice 4340 route de Maure

Caroline Hortal et Guillaume Moulin

246 rue du Pavé

CONCOURS COMMUNAL « MAISONS FLEURIES » 2018



Le concours des maisons fleuries est reconduit pour 2018. Un jury fera le tour de notre commune pendant l'été pour sélectionner les maisons, jardins, balcons ou façades les plus fleuries.

Pour participer, le fleurissement doit être visible depuis la voie publique.



ENTENTE SPORTIVE MARCILLY-CHAMPDIEU

Je voudrais avant de commencer, avoir une pensée pour 2 personnes qui ont marqué leur passage dans la vie du club. Cette année 2017 coïncide avec le 20ème anniversaire du décès de Robert PERRET, dirigeant des équipes de jeunes et bout-en-train des équipes seniors au sein desquelles il évoluait. Le 21 novembre, la grande famille du foot était rassemblée en l'église de Marcilly-le Chatel pour assister aux obsèques d' Henri DURAND, ancien président de l'Association Sportive de Marcilly. Ces 2 personnes ont laissé une empreinte indélébile au sein de notre association de part leur dévouement, sympathie et amour du foot. Sachez « Ritou » et « Banane » qu'il y aura toujours, au sein du club, quelqu'un qui pensera à vous.

Cette saison 2016-2017 s'est achevée sur des résultats sportifs corrects. Seul les seniors 2 ont déçu en ratant l'accession à l'étage supérieur pour la 2ème fois consécutive. Espérons que l'année 2017-2018 soit la « bonne ». Il n'en n'est pas de même pour les manifestations extra-sportives. En effet seule la soirée théâtre a connu un vif succès. Le loto n'a pas eu les résultats escomptés et nous avons dû annuler la soirée choucroute, faute de participants. L'implication des joueurs et des parents de l'association à ces manifestations laisse à désirer. Tout n'est pas noir, tout de même, car au sein de toutes les équipes, l'ambiance est excellente. Il suffit de se rendre aux stades, les samedis et dimanches toute la journée, pour le constater.

La saison 2017-2018 a débuté depuis août pour les seniors et septembre pour les jeunes du club. Concernant ceux-ci nous avons des difficultés à compléter les équipes et notre vivier de jeunes joueurs n'est pas important. On est toujours lié au même problème de concurrence avec les clubs alentours et ce seulement au niveau des jeunes, car en seniors nous avons l'effet inverse. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles, pour encadrer les entraînements du mercredi après-midi et les matchs du samedi, et surtout pour rentrer au bureau. En effet plus nous serons nombreux au sein du bureau, plus les tâches seront partagées et nous pourrions mieux structurer notre organigramme et envisager d'autres manifestations.

Manifestation 2018 :

Samedi 10 mars à 20h30 et Dimanche 11 mars à 15 heures, théâtre salle des fêtes de Pralong.

Dimanche 22 avril brocante de Champdieu.

Composition du Bureau :

Président :

Jean-Baptiste Richard : 06 02 06 95 73

Vice-présidents :

Maurice Béal : 06 15 93 75 06

Gérard Mandaroux : 06 20 05 08 31

Secrétaire :

Jean-Luc Mallet : 06 74 32 90 26

Trésorière :

Annie Delauche : 06 52 97 56 76



Je vous quitte en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2018.
Vive le foot amateur au sein de nos petites structures!

Le Président : Jean-Baptiste Richard.

LA MÉDIATHÈQUE REJOINT LE RESEAU DES MÉDIATHÈQUES DE LOIRE FOREZ

Dans le courant de l'année 2018 notre médiathèque va être interconnectée avec toutes les médiathèques présentes sur les communes de la communauté d'agglomération « Loire forez soit 59 médiathèques ».

Ce que cela va changer :

- Une carte individuelle qui permet d'emprunter et de rendre un document dans l'une ou l'autre des médiathèques

- Une augmentation de l'offre de lecture et des livres plus récents

- Un accès individuel au catalogue global des documents disponibles via internet

Les détails de l'organisation vous seront précisés dans le prochain « écureuil »



Horaires

Mercredi 14h30 à 17h00

Vendredi 15h45 à 17h15

Samedi 10h00 à 11h30

Responsable : Marie Noëlle
MOULIN

Tél 04 77 97 51 59

LA MEDIATHÈQUE ET LES CONTES

A l'occasion de la fête de St Nicolas le 1^{er} décembre, l'équipe a de nouveau proposé deux séances de lecture de contes une pour les enfants de 3 à 6 ans : ils étaient une quinzaine à écouter nos conteuses Jeanne et Stéphanie et une pour les 6 -12 ans où là aussi une quinzaine d'enfants ont répondu à notre invitation.



Moments chaleureux autour du « kamishibaï » théâtre japonais.

Nous avons même eu la visite du père Noel avec ses papillotes.

Retenez la prochaine date : **le 4 avril 2018** nous renouvelons « l'heure du conte numérique » avec deux séances : une pour les 3 - 6 ans et une pour les 6 -10 ans.

Dans cette animation les enfants participent activement au déroulement de l'histoire . Cette activité se fera sur inscription ; les informations seront disponibles à la médiathèque lors des permanences et par affichage.

LA MEDIATHÈQUE S'OUVRE AUX TOUT PETITS

A partir de janvier, deux fois par mois, une séance "bébés lecteurs" sera proposée alternativement sur l'une des médiathèques du secteur (Marcilly, Marcoux, Trelins, Sail/Couzan..). Cette animation, d'une durée de 45 minutes environ, s'adresse à des enfants âgés de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent, grand-parent, d'une nounou... Durant la séance alterneront histoires, comptines et jeux de doigts adaptés aux tout petits. Il sera nécessaire de s'inscrire au préalable, le groupe étant limité à 8 enfants maximum. La première séance "bébés lecteurs" aura lieu **le mercredi 24 janvier à 16h30 à la médiathèque de Marcilly le Châtel.**

Renseignements et inscriptions auprès de Pascale Gouby au 06 82 57 21 10

D'autres propositions numériques vont arriver en 2018 : prêts de liseuses , utilisation de nouveaux outils numériques au cours d'ateliers :robots , jeux sur tablettes

Alors à bientôt à la médiathèque ...

AMICALE DES BOULES « LES ECUREUILS »

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 15h15 à 19h
Sport, jeux de cartes, concours de boules (Pâques, Pentecôte, fin Mai, mi-août).

450 rue du Pavé tel : 04 77 97 47 71

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE MARCILLY

L'association propose aux enfants et adolescents un stage poney et un stage escalade pendant les vacances de printemps.

Inscriptions : Pascale Gouby au 06 82 57 21 10

Groupe Vocal

RETROSPECTIVE

Le samedi 23 septembre nous avons animé une après-midi au Colombier à Sail sous Couzan



Le vendredi 6 octobre nous avons chanté à l'église de St Georges Hauteville pour le Téléthon



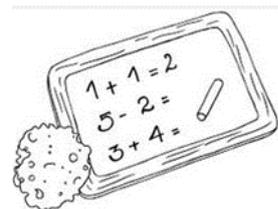
Le samedi 2 décembre nous avons participé au Téléthon à Mornand en Forez



Le vendredi 13 avril, ce sera la 16^{ème} Rencontre musicale à 20h30 à l'église St Cyr avec la participation des chorales « *Au Chœur d'Etang* » de Savigneux « *En Cad'Ance* » du Val d'Ance et « *le Groupe Vocal* » de Marcilly. Entrée gratuite.



Sou des écoles



Le Sou des écoles est une association de parents d'élèves, dont le but est de soutenir financièrement les projets de l'équipe enseignante de notre école (achat de matériel, transports lors des sorties scolaires, cinéma, théâtre...). Pour financer toutes ces actions, le Sou des Ecoles récolte de l'argent lors de différentes manifestations.

Toute aide est la bienvenue, même occasionnellement.



A la présidence : Ludivine MATTAFIRI
Vice-présidente : Morgane Ritton Gelot

Au secrétariat : Lydie GIRAUD
Vice-secrétaire : Loïc DUBOEUF

A la trésorerie : Franck GAILLARD et
Blandine RECHAGNEUX (pour la cantine)
Vice-trésorière : Audrey GRANGE

**Rappel : Le sou des écoles dispose de tables et bancs, ainsi que d'une sono.
N'hésitez pas à les retenir pour vos soirées ou repas...**

Tarifs des locations :

SONO : 50 euros (caution de 150 euros)

TABLE + 2 BANCS : 5 euros (13 tables / 26bancs)

Réservation ou renseignements,

auprès de Dominique MURAT : 06 70 76 41 43



L'école Jean Côte

des enfants, des élèves, mais aussi des adultes ...

L'école Jean Côte cette année c'est: - 151 élèves - 6 classes - 7 enseignants

- 5 emplois municipaux pour l'aide aux classes maternelles, le ménage, le périscolaire et la cantine

- 1 emploi d'aide cantinière (géré par le Sou des écoles)

- 1 Aide de Vie Scolaire à mi-temps (AVS) pour aider certains élèves et 1 emploi civique pour gérer la bibliothèque et aider les classes de grands... qui sont pour les deux des emplois salariés par l'Éducation Nationale.

On peut rapidement ajouter à cette liste, les deux techniciens de la commune qui sont souvent dans l'école pour des réparations ou des aménagements et les secrétaires que nous sollicitons également régulièrement.

Et bien entendu, tous les intervenants extérieurs qui pendant les Temps d'Activités Périscolaires, (*lundi, mardi, jeudi de 15h45 à 16h45*) proposent aux enfants une multitude d'activités, bien différentes de la traditionnelle garderie.

L'équipe municipale élue a un rôle primordial dans le fonctionnement de l'école.



Ferme des délices

Les adultes c'est surtout les parents qui nous accompagnent dans notre tâche d'enseignement mais également dans nos activités (cuisine, expériences,...) et dans nos sorties culturelles ou sportives. Ainsi que le sou des écoles qui redistribue l'argent récolté pour financer toutes ces activités.



Musée du XXème siècle à Estivareilles



Des adultes ponctuellement présents à l'école

Des interventions du CILDEA (Centre d'Initiatives Locales pour le Développement de l'Emploi et des Activités) et d'agents de la SAUR et Madame Boursier (pour la commune) ont permis de compléter les apprentissages, autour de l'eau, vus en classe du CP au CM2, par des visites sur sites (réservoir d'eau et présentations de matériels, lagunes de la communes, ...)





Le projet Chorale pour les classes 1,2,3,4



*Anna du Goethe institut pour
une présentation de la langue Allemande
à la classe de CM1 - CM2*



*des auteurs, illustrateurs
et conteurs ...
Séverine Vidal
fête du livre de Montbrison*



PROJET DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

L'Avant Projet Détaillé (A.P.D.) a été validé au conseil municipal du 24 novembre, ouvrant ainsi la voie aux démarches de dépôt de permis de construire.

Ce dernier devrait être déposé en janvier et après le délai de six mois d'instruction les travaux pourront commencer dans la seconde partie de l'année 2018.

Ce projet a été estimé dans l'A.P.D. à 922 970 € H.T. pour les travaux, à cela il faut ajouter divers coûts :

- frais d'études pour un montant de 131 280 € H.T. ,
- les divers suivis et assurances de chantier pour 65 320 € H.T.
- le matériel d'équipement de la cantine pour 30 319 € H.T.
- les différentes options

estimées à 13 583 € H.T.

Tous ces éléments donnent un coût total de 1 163 473 € H.T.



Cette somme comprend la totalité de ce que nous aurions à payer, certains éléments ont d'ores et déjà été réglés (les études et diagnostics), d'autres sont des estimations (suivis et assurances de chantier) et d'autres sont toutes options comprises (matériel de cuisine et options de travaux).

Il va de soi que nous ne retiendrons pas tous ces éléments, notamment pour la cuisine et les options, mais en procédant ainsi nous avons pu nous assurer que les finances de la commune peuvent supporter un tel projet. Notre démarche est d'estimer au maximum les dépenses et de vérifier leur adéquation avec le budget communal, afin d'éviter les mauvaises surprises pour la suite.

Ces montants (hors frais d'études) ne sont que des estimations, le coût réel ne sera connu qu'à l'ouverture des appels d'offre.

Pour financer ce projet nous avons sollicité des subventions et découpé les travaux en 2 tranches. Nous avons déjà obtenu 332 908 € T.T.C. pour la première tranche (54%) et les demandes pour la deuxième tranche viennent d'être envoyées.

RYTHMES SCOLAIRES

Afin de pouvoir choisir une organisation qui réponde au mieux aux besoins des familles de notre commune, nous avons préparé un questionnaire de bilan de l'organisation actuelle, avec les représentants de parents d'élèves.

Sur les quelques 100 familles de l'école, 60 ont répondu à cette enquête et il en ressort les éléments suivants :

- 73,3 % des familles ayant répondu estiment que le repos du mercredi matin est nécessaire
- 66,7 % que les 4,5 jours d'école fatiguent plus les enfants
- 25 % que les activités périscolaires mises en place ont permis une ouverture culturelle
- 23,3 % que les 4,5 jours d'école respectent mieux le rythme des enfants
- 15 % que les activités périscolaires ne répondent plus assez aux besoins des enfants

Un Conseil d'École extraordinaire aura lieu le 15 janvier 2018 pour donner un avis consultatif sur la future organisation de la semaine scolaire. Le Conseil Municipal de fin janvier prendra une délibération pour arrêter une organisation qui sera ensuite envoyée à la Direction Académique en février pour validation.

Nous avons souhaité, comme lors de la mise en place des 4,5 jours d'école, travailler dans le dialogue et la concertation. Nous remercions les familles qui ont bien voulu répondre à cette enquête, nous permettant ainsi d'avoir une vue d'ensemble des besoins sur notre commune.

TROC PLANTES

Il y a déjà longtemps que germait l'idée,
née d'un simple et bref échange entre jardiniers ;
« D'accord, mais il faut que ce soit au mois de mai,
pour le potager, en avril il fait trop frais ! ».
Cette année le printemps débute sous le soleil,
avec les bourgeons verts clairs le projet s'éveille.
Les affiches, panneaux et autres flyers sont prêts,
il ne reste plus qu'à les essayer à souhait.
Enfin, l'événement éclos rapidement,
grâce au Comité des Fêtes et ses adhérents.
Malgré la pluie, nombreux sont venus les troqueurs,
novices, curieux, connaisseurs, tous trouvent leur bonheur.
Ce fut aussi une bonne matinée partagée,
et tous se quittent avec la même pensée :
« Tant d'autres choses restent à faire autour du jardin,
il faut bien évidemment refaire l'an prochain ! »



Le troc se base sur le principe d'échange ; chacun **amène quelque chose à troquer** sur le thème du jardin, cela peut être :

- des plantes **ornementales** (division de vivaces, semis spontanés, boutures...),
- des **légumes** (semis de tomates, salades à repiquer...),
- des **fruitiers** (fraisiers, framboisiers...),
- des **graines** (fleurs, légumes...),
- des magazines ou livres de jardinage,
- un fond de sac de terreau, graines de gazon, paillage,
- de vieux outils, des pots de fleurs, des tuteurs....



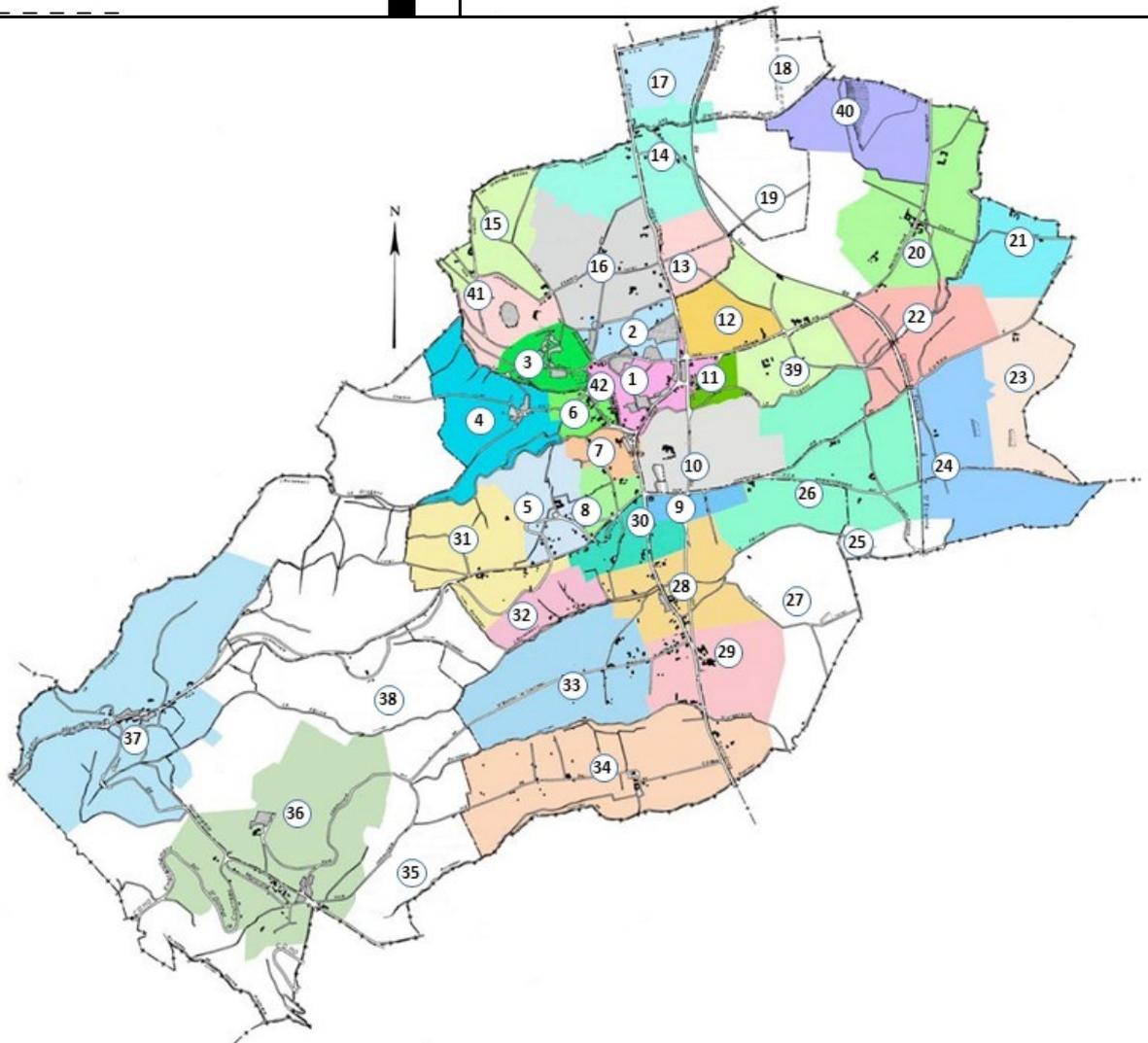
Si nous refaisons un troc en printemps 2018, nous essayerons de mettre en place un stand « Coups de cœur », où les passionnés pourront proposer et, s'ils le souhaitent, échanger les petits bijoux de leur jardin (plants plus rares, difficiles à multiplier, particulièrement volumineux...) sans que les plants soient en libre-service...

Le troc est un moment convivial qui permet de partager son expérience, de donner et recevoir des conseils ou tout simplement de passer un bon moment !

Jouez pour connaître notre village...

Dans chaque ligne, utilisez toutes les lettres des 2 ou 3 mots pour reconstituer le nom d'un quartier d'ici. Placez-le ensuite sur la carte en-dessous à l'aide de son numéro. Exemple 1 : PALE+VE= LE PAVE

N°	LES MOTS = LE NOM DU QUARTIER	N°	LES MOTS = LE NOM DU QUARTIER
2	LAVE + RAT = _ _ _ _ V _ _	17	ELU + LAITIER = _ A _ _ I _ _ _ _
5	BAN + RAIL = _ _ _ _ _ N	11	JOULE + ALIAS = _ A _ A _ _ S _ _
16	ETAL + OC = _ _ _ _ _	13	LARD + BONNES = _ _ _ _ _ N _ R _ _
15	BELLES + OSE = _ _ _ _ O _ _ _	39	GLU + EX + UN = _ G _ _ X
24	PH + COIN = _ _ _ _ _	38	SOCLE + SET = _ _ _ _ O _ _
36	AS + Y = _ _ _ _ _	19	SANG + PELLES = _ _ _ _ L _ G _ _
8	RAGE + LAD = _ A _ _ _ _ _	3	BOUGER + VIL + EUX = _ E _ _ _ _ X _ _ _ _ G
41	HAUTE + CALE = _ _ _ H _ _ _ _	18	PRIX + DECHANTER = _ H _ _ _ _ _ D _ _ X
31	PENTU + GRAY = _ U _ _ _ _ _	7	RADINS + SABLE = _ A _ R _ _ I _ S _
25	LUXE + RIME = _ _ L _ _ X	10	NORMAND + LAI = _ A _ O _ _ D _ _
4	BAYEZ + IL = _ _ _ _ _	26	IL + JEUX + LA = _ I _ _ _ X
6	POLE + GIN = _ E _ _ _ _ _	14	LAND + GRE + SASSER = _ _ _ R _ D _ _ _ A S _ _
37	AME + RU = _ _ _ _ _	22	LIVRES + SERIE = _ _ _ IV _ R _ _
33	ET + PLOYE = _ _ _ O _ _ _	12	MONTE + SALVES = _ _ _ A _ V _ _ _
20	BAH + CET = _ _ _ _ _	21	BEURRES + LYSE = _ _ _ U Y _ _ _
27	LIN + FEES = _ _ I _ _ _ _	30	GATEAU + HARD + CILLA = _ H _ _ _ _ _ I _ _ _ RD
3	LAVER + NET = _ _ _ _ _ Y	9	HAMPES + PEND + CIEL = _ E C _ _ P _ ' P _ N _ _
32	BROC + INES = _ _ _ I _ _ _	35	DANGER + LESES + SCALP = _ _ _ G _ _ D _ _ L _ C _ _
29	BEAUF + TON = _ O _ _ _ _ _	34	RITE + NEZ = _ _ Z _ _ _ _
40	GANTER + CASE = _ _ _ G _ _ S _ _	42	LYRES + AMES = _ _ _ M _ Y _
28	BROC + SE = _ _ _ _ _		



Retrouvez nous sur le web !
www.marcillylechatel.fr



Les membres du bureau de l'AFR remercient chaleureusement tous les bénévoles qui par leur aide participent au bon déroulement de la marche des vendanges !



DATES À RETENIR

Mercredi 24 janvier **Réunion publique THD** 18h30 salle des fêtes de **Marcoux**

Vendredi 26 Janvier **Conseil Municipal** 20h

Vendredi 9 Février **La Boum du carnaval du sou des écoles** 18h salle des fêtes

Vendredi 23 Février **Conseil Municipal** 20h

Samedi 3 Mars **Goûter du CCAS**

Mercredi 7 Mars **Atelier taille des arbres fruitiers**

13h30 Verger conservatoire, route de Rezinet

Dimanche 11 Mars **Loto du sou des écoles** 14h salle des fêtes

Lundi 19 Mars **Cérémonie des victimes de la guerre d'Algérie** 11h

Mardi 20 Mars **Art floral** Afr 20h30 salle Galathée

Vendredi 30 Mars **Conseil Municipal** 20h

Lundi 2 Avril **Brocante** Club des jeunes

Mercredi 4 Avril **Contes numériques** médiathèque

9, 10, 11 Avril **Stage Escalade** Afr

Vendredi 13 Avril **16ème Rencontre Musicale** Marcilly 20h30 Eglise St Cyr

16 au 19 Avril **Stage Poney** Afr

Vendredi 27 Avril **Conseil Municipal** 20h

Mardi 8 Mai **Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945** 11h

Vendredi 25 Mai **Conseil Municipal** 20h

Mardi 12 Juin **Art floral** Afr 20h30 salle Galathée

Lundi 18 Juin **Don du sang** salle des fêtes

Vendredi 29 Juin **Conseil Municipal** 20h

MAIRIE DE MARCILLY LE CHÂTEL

Ouverture au public

Lundi de 14h à 18h

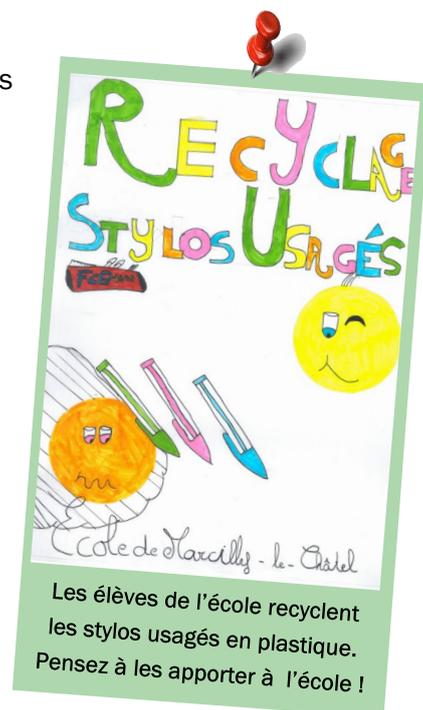
Mardi de 15h à 18h

Vendredi de 14h à 19h

Téléphone : 04 77 97 40 80



marcillym@wanadoo.fr



Location du terrain de tennis
S'adresser au Bar du Pavé,
Tarif : 6 € de l'heure.

L'écureuil, Journal communal des informations de la commune de Marcilly le Châtel
Directeur de publication : Thierry Gouby - Imprimé par nos soins
Distribué par les élus aux habitants de la commune de Marcilly le Châtel -
Tirage : 670 exemplaires
Photo de couverture : Hameau de Maure



Prochaine parution de l'écureuil : Juillet 2018

Vous souhaitez communiquer avec l'écureuil...



ecureuil_marcillylechatel@orange.fr